MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général **Délégation à l'encadrement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 Paris SP 07** **01 49 55 47 79**	**Note de mobilité** **SG/DES/2023-218** **27/03/2023**

Date de mise en application : 25/03/2023
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 24/04/2023
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(ETS)PP

Vacance d'un emploi de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

JO du 25 mars 2023

Un emploi de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (groupe III) pour la région Ile-de-France est susceptible d'être prochainement vacant.

L'emploi s'exerce 5, rue Leblanc, à Paris (75015), siège de la préfecture de la région Ile-de-France.

Description de la structure et missions principales de l'emploi

Sous l'autorité du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et sous l'autorité fonctionnelle des préfets des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, sous réserve des compétences attribuées à d'autres services ou établissements publics de l'Etat, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) est chargée de la mise en œuvre des politiques du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA). Elle compte 130 agents répartis sur 3 sites (Le Ponant à Paris, Roissy et Rungis).

Placé sous l'autorité du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur régional et interdépartemental adjoint assiste le directeur pour l'ensemble des missions de la DRIAAF, participe au pilotage et au management de la structure. Il assure sa suppléance en tant que de besoin.
Plus particulièrement, le directeur adjoint contribue à l'animation et à la coordination des 8 directions départementales de la protection des populations (DDPP), ainsi qu'au pilotage du BOP 206 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation). A ce titre, il prend une part active aux dialogues de gestion et au suivi des mobilités de la zone de gouvernance, et notamment le suivi des renforts pour les jeux Olympiques et Paralympiques.

Il est notamment chargé de suivre les services et missions dont il est le référent : service régional de l'alimentation, service régional de la formation et du développement, mission du pilotage stratégique, mission défense et sécurité de zone. Il est chargé des relations avec le secrétariat général aux moyens mutualisés de la préfecture de région qui assure l'ensemble des missions support de la DRIAAF, en lien avec la référente de proximité ; il participe à la conduite du dialogue social.
Il aura particulièrement en charge le suivi de la mise en œuvre de la police unique de la sécurité sanitaire des aliments en lien avec la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et les DDPP. Il assurera le pilotage de l'action des DDPP et des services de la DRIAAF en lien avec la direction générale de l'alimentation et la haute fonctionnaire adjointe de défense et de sécurité pour le bon déroulement des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour ce qui concerne les compétences du MASA dans la région.
Il assure notamment le suivi des dossiers et des commissions à caractère départemental et interdépartemental pour les départements de Paris et de la petite couronne, mais également le suivi des dossiers relatifs à la défense pour la zone de défense et de sécurité de Paris et la gestion de dossiers transversaux dans le domaine de l'environnement (climat, air, déchets).

Il est le référent de la direction pour le label Egalité-Diversité et pour la communication.

Il aura à cœur, en lien étroit avec le directeur régional et l'autre directeur adjoint avec qui il fera équipe, de veiller à la transversalité des approches entre les services de la DRIAAF.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes, en situation de management et/ou d'encadrement d'équipes importantes, pour l'exercice des fonctions de directeur adjoint est requise. Compétences recherchées :

- bonne connaissance des politiques publiques du MASA et notamment des politiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, santé et protection des animaux et des végétaux ainsi qu'une connaissance de l'enseignement agricole technique ;

- capacité à proposer et à porter une vision stratégique prenant en compte les enjeux des politiques mises en œuvre et l'organisation territoriale de l'Etat en région Ile-de-France ;

- capacité à proposer des solutions concrètes ;

- aptitude au management, au travail en équipe et à la gestion de projet ;

- capacité à travailler en réseau, notamment avec les autres services de l'Etat, les opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs professionnels ;

- bonne aptitude à la communication orale (représentation notamment) et écrite ;

- capacité d'écoute et de dialogue ;

- disponibilité ;

- habilitation défense nécessaire.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus :

- une expérience professionnelle en situation d'encadrement sur un poste de direction est attendue ;

- un déroulement de carrière en services déconcentrés ou établissements publics de l'Etat est souhaité.

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.

La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une

durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Sous réserve de la réforme de la haute fonction publique en cours, elle comprend une part fixe brute comprise 78 000 euros et 113 000 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé en fonction de la manière de servir au cours de l'année précédente.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la secrétaire générale.

Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.

L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.
A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.
Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, sont transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, uniquement par courriel à l'adresse suivante : des.sg@agriculture.gouv.fr.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Rémy BOUTROUX, délégué adjoint à l'encadrement supérieur : tél. : 01-49-55-47-79, remy.boutroux@agriculture.gouv.fr, et auprès de M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France : tél. : 01-41-82-46-11, benjamin.beaussant@agriculture.gouv.fr.

Déontologie

La candidate ou le candidat retenu devra fournir, préalablement à sa nomination la déclaration d'intérêts prévue par l'article L. 122-2 du code général de la fonction publique et, dans les deux mois suivant sa nomination, adresser une déclaration de situation patrimoniale au président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique conformément à l'article L. 122-10 du code général de la fonction publique.
Pour les personnes ayant exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précèdent la nomination sur cet emploi, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées sera effectué, préalablement à la nomination, par l'autorité de recrutement qui pourra, le cas échéant, saisir pour avis, préalablement à sa décision, le collège de déontologie du ministère ou la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, en application de l'article L. 124-7 du code précité.

Formation

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Code général de la fonction publique.
Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.
Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.